
ABOU DABI – Séance intercommunautaire : feedback de la communauté sur la conclusion de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité

Lundi 30 octobre 2017 – 10h30 à 12h00 GST

ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

JORDAN CARTER : Messieurs, dames, j’espère que je vous ai bien réveillés. Nous allons commencer cette session dans 10 minutes, à 10 h 35. Merci.

Bonjour à tous. Je m’appelle Jordan Carter. Je suis le coprésident nommé pour la ccNSO pour améliorer la redevabilité et la responsabilité de l’ICANN. Bienvenus dans cette séance qui nous donne un petit peu l’opportunité d’avoir les points de vue de la communauté par rapport à la conclusion du travail du groupe de travail sur la piste de travail 2. Nous attendons avec impatience vos questions et la discussion que nous allons avoir au cours de cette séance.

Donc petite excuse. Leon Sanchez, notre troisième coprésident, et Thomas Rickert, également, est à ma gauche – mais Leon Sanchez ne peut pas être avec nous. Les autres personnes qui sont avec moi sont les rapporteurs des différents groupes.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Alors, brève présentation de ces personnes. Alors David McAuley, Neils Ten Oever, et de l'autre côté nous avons Steve DelBianco et Fiona Asonga. Il y aura d'autres rapporteurs.

S'il y a d'autres rapporteurs pour cette séance, n'hésitez pas à venir nous voir. Par exemple, Sébastien Bachollet, peut-être qu'il viendra nous rejoindre sur la scène.

Alors, ce que nous allons faire aujourd'hui, Messieurs, dames, c'est de vous présenter trois sujets, pour ainsi dire. En fait, deux. Nous allons vous expliquer quel est le processus qui est utilisé par le CCWG ; nous allons vous dire là où nous en sommes aujourd'hui ; nous allons vous expliquer qu'est-ce que nous allons faire d'ici la fin de l'exercice fiscal pour le reste de notre travail.

Ensuite, mon collègue vous expliquera une diapositive par sujet, dans les neuf domaines qui sont affichés sur la diapositive que vous avez devant vous. Et dans 15 minutes environ, vous aurez un résumé concentré du travail du CCWG. Ensuite, nous reviendrons en arrière pour prendre vos questions sur ces sujets.

Et en ce qui concerne les questions de la communauté, le partage des informations sur les différents sujets qui concernent le CCWG, nous aurons ensuite trois questions par sujet qui seront possibles. Donc lorsqu'on reviendra au sujet de la

diversité – une fois qu’on aura présenté ce sujet sur la diversité – s’il y a plus de questions sur la diversité, nous n’en prendrons que trois, et ensuite nous passerons au sujet suivant sur les normes de conduite, etc. Et à la fin, s’il y a d’autres questions, nous les prendrons. Donc voilà un petit peu pour vous présenter la séance.

Alors première diapositive, donc, mise à jour sur nos progrès et sur notre démarche par rapport à ce travail. Ce que vous avez à l’écran devant vous, c’est en fait le calendrier pour ce travail sur la piste de travail 2. Et donc, nous avons eu un consensus, vendredi, sur les différents domaines qui font partie du programme de travail pour la piste de travail 2. Et donc ce que nous faisons, c’est qu’il y aura en fait une période de commentaire public sur les différents sujets, qui commencera au cours des jours à venir. Et en début d’année prochaine, nous allons consolider toutes les recommandations de la piste de travail 2, et nous en arriverons à un consensus sur la totalité du travail du WS2.

Donc une conclusion de tout le travail qui aura été effectué. L’objectif principal de la période de commentaire public, c’est d’identifier les incohérences entre les recommandations, s’il y en a. Et j’espère que nous pourrons donc trouver des solutions. Si vous avez des commentaires à faire par rapport aux détails

des propositions, des recommandations, le meilleur moment pour les proposer, c'est pendant la période de commentaire public. Donc c'est à ce moment-là que vous pourrez proposer vos commentaires pour façonner les dernières recommandations, les recommandations définitives. Si vous attendez, en mars, pendant la période de commentaire public sur le rapport définitif, ce sera plus difficile d'intégrer vos commentaires. Donc je vous encourage à aller faire pendant la première période de commentaire public.

Donc vous avez les lignes vertes. Maintenant, tout est au vert. Et ce que vous avez en noir, c'est donc la date butoir donc de la semaine passée pour livrer le projet d'ici la fin de l'année. Donc il y a le projet juridiction. Je pense qu'il y aura des questions là-dessus. Ça a été celle qui a été la plus complexe. Mais quoi qu'il en soit, nous sommes à l'heure.

La partie supérieure ici vous montre les sujets de commentaire public qui se produiront dans quelques instants. Donc la diversité, la responsabilité du personnel, l'ombudsman et la juridiction.

La deuxième partie, deux sujets ont déjà donné lieu à des commentaires publics. Donc dans ces domaines, vous pourrez

donc vos commentaires dans peu de temps et nous espérons que vous allez nous faire part de vos points de vue sous peu.

Je crois que je vous ai déjà expliqué ce à quoi correspond cette diapositive. Donc il y a une période de commentaire public pour chaque partie du rapport. Il y a certains commentaires qui ont déjà été faits pour d'autres sujets. Et pour le reste, cela va bientôt avoir lieu. Donc une fois qu'on aura rassemblé tous les commentaires, on mettra les choses au point d'ici mars prochain. Et on verra quelles sont les incohérences qui restent avant d'envoyer ceci aux organisations membres et au Conseil d'administration pour que ce soit adopté.

Donc voilà pour le récapitulatif sur le processus. Si vous avez des questions par rapport au processus du CCWG, n'hésitez pas à les poser à toutes les personnes qui sont présentes sur la scène, au personnel de la responsabilité. Nous sommes prêts à y répondre.

Alors maintenant, je vais passer la parole– ou plutôt, je vais, oui, pardon, passer la parole à Thomas Rickert, qui va vous dire un petit peu où nous en sommes dans ces différents domaines. Thomas, c'est à vous.

THOMAS RICKERT :

Merci Jordan. Bonjour à tous.

Alors, je crois qu'il faut que je gère un petit peu les attentes, parce que les sous équipent ont énormément travaillé au cours des mois passés, donc je ne peux pas être juste sans les féliciter. Donc nous avons une diapositive pour chaque sous-groupe étant donné l'ampleur du travail. Donc cela vous donnera un petit peu une idée générale de ce qu'ont fait ces sous-équipes. Pour beaucoup d'entre vous, ce qui vous intéresse, c'est des sujets spécifiques. Et il est vraisemblable que vous ayez déjà des informations sur certains sujets. Vous avez peut-être déjà participé aux périodes de commentaire public.

Donc si vous avez des questions par rapport à ce qui se cache derrière les grandes lignes, n'hésitez pas à poser vos questions. Nous avons des rapporteurs qui sont là, donc ils pourront un petit peu vous éclairer par rapport à ce qui se cache derrière ses grandes lignes.

Premièrement, la diversité. La diversité, c'est un des sujets que nous souhaitons inspecter dans les détails lors du WS1. Donc c'est ce que nous avons fait lors du WS2. Donc nous définissons, nous mesurons et nous appuyons la diversité – c'est l'objectif – dans sept domaines principaux. Donc la représentation régionale et géographique, les groupes ou unités constitutives

de parties prenantes, la langue, les compétences diversifiées, l'âge, le handicap physique et le genre. Donc le rapport divise dans davantage de détails comment est-ce qu'on peut y arriver. Donc le fait justement d'améliorer la diversité au sein de l'ICANN. Nous savons que nous souhaitons être inclusifs en tant qu'organisation, mais il y a peu de diversité dans certains domaines. Et rien que le fait que je sois toujours là, à être micro, justement, c'est inquiétant.

Alors, les normes de conduite par rapport à la bonne foi. Qu'est-ce que cela veut dire? Nous avons un pouvoir de la communauté qui a été mis au point lors de la piste de travail 1, il correspond donc à la possibilité de révoquer, d'éliminer toutes les personnes qui sont au Conseil ou une personne, de démettre quelqu'un de ses fonctions au Conseil. Alors, bien sûr que cela soulève certaines préoccupations. Il y a la possibilité de poursuites judiciaires. Il y a la possibilité de vengeance, etc. Donc nous nous sommes dit que si effectivement il y a des préoccupations par rapport à certains membres du Conseil, il devrait y avoir certains principes de manière à ce que les choses soient neutres, basées sur les faits. Donc nous avons demandé à une sous équipe de travailler sur ces principes de bonne foi pour démettre quelqu'un de ses fonctions au Conseil. Alors la question maintenant c'est de savoir comment est-ce que ces

préoccupations doivent être soulevées, et puis la recommandation de développer un cadre de travail plus large pour l'application de ses pouvoirs et la définition de directives dans le cas de ces décisions. Et puis évidemment la question de l'indemnisation. Donc si jamais cette personne vous poursuit, donc vous serez protégés par l'ICANN.

Les droits de l'homme, c'est un des sujets qui vraiment permet d'aller à un niveau supérieur.

Lors de la piste 1, nous avons dit que nous allions définir des principes– un cadre d'interprétation, pardon. Un cadre d'interprétation des droits de l'homme. Alors qu'est-ce que cela veut dire ? Je vous encourage à utiliser le lien qui est sur la diapositive, le lien que vous avez à l'écran. Le cadre d'interprétation, l'idée c'est d'avoir un peu un tableau sur plusieurs pages, avec tous les thèmes juridiques que l'on trouve dans les statuts, donc à gauche, et sur la colonne de droite, vous avez une explication pour la mise en œuvre. Donc c'est un peu une traduction des statuts en un langage plus opérationnel pour la communauté. Donc c'est important. Et ce qu'il faut noter, c'est qu'il y a eu beaucoup de discussions sur les principes des Nations Unies, des droits de l'homme, mais il n'y a pas eu consensus par rapport à l'interprétation et par rapport aux

valeurs fondamentales. Donc c'est très important comme sujet, donc je vous encourage à aller voir un petit peu les détails.

Ensuite, la juridiction, autre sujet controversé. Au sein du GAC, il y a eu beaucoup de discussion l'autre jour. Il y aura une autre séance jeudi également. Mais ce qu'il faut retirer à partir d'aujourd'hui, c'est que le sujet de la juridiction est énorme et il y a des points de vue divergents sur ce qu'il faut faire par rapport à la juridiction dans le cadre de l'ICANN, peut-être même de déménager l'icône en dehors des États-Unis. Et notre sous-groupe a essayé de voir un petit peu quels sont les sujets qui existent pour trouver des solutions adaptées par rapport aux problèmes. Et dans les délais qui nous avaient été donnés, la sous-équipe a trouvé deux recommandations qui, à mon avis, améliorent la responsabilité de l'ICANN par rapport à la communauté multipartite.

Premièrement, la recommandation par rapport à l'OFAC. Il y a des limites en matière de contrat pour l'ICANN par rapport à certaines parties qui sont dans des pays sous sanction. Donc nos recommandations recommandent à l'ICANN d'utiliser tous les efforts possibles, d'exploiter tous les efforts possibles, de manière à ce que les acteurs de ces pays puissent quand même être opérateurs de registres ou bureau d'enregistrement et

participer au DNS comme le font les pays qui ne sont pas sanctionnés.

Donc il y a une certaine pression que l'on met sur l'icône et l'on essaie de demander à l'ICANN de communiquer avec l'OFAC pour donner des licences. On ne peut pas prédire, bien sûr, le droit de licence ou non, mais je crois que cela représente quand même un gros changement.

Ensuite, changement de loi. Donc dans le cadre des accords, si vous regardez le texte des contrats, la loi est très américaine. Donc ce texte n'est pas forcément facile à comprendre dans d'autres juridictions. Donc la sous-équipe a suggéré une option de menu. Il y a d'autres options qui existent, qui ont été proposées, mais nous avons finalement eu un consensus au sein de ce groupe comme quoi l'ICANN devrait proposer un texte pour un ensemble limité de juridiction, pas dans le monde entier, mais pour certaines juridictions, donc pas région de l'ICANN.

Donc je vous donne un exemple. Personnellement, je viens d'Europe. Donc il est tout à fait possible que l'on ait un ensemble de contrats qui suit par exemple la loi belge de manière à ce qu'on puisse mieux comprendre le texte, de manière à ce que cela corresponde à nos attentes. Parce que

nous savons, ce ne sont pas des exemples que nous inventons, nous savons qu'il y a plusieurs candidats de nouveaux gTLD qui n'ont pas fait de demande de candidature parce qu'en fait il ne comprenait pas les contrats. Donc la solution n'est pas idéale, mais c'est quand même une grosse amélioration.

Alors, je note également, et c'est le sujet de la séance de jeudi, je vois Benedicto qui est là, il y aura davantage de choses qui sont faites lors de la réunion du CCWG. Nous parlerons donc de l'avis divergent du Brésil et d'autres gouvernements.

Alors, la responsabilité ou redevabilité SO/AC. Nous avons travaillé de manière à encourager les SO/AC à augmenter leur redevabilité et nous avons donc plusieurs pistes qui ont été explorées. Premièrement, mettre au point des recommandations pour améliorer les processus SO/AC en vue d'une meilleure responsabilité, transparence et participation, de manière à éviter toute mainmise.

Donc il y a beaucoup de recommandations ; 29 au total. Mais donc, les SO et AC doivent en fait rendre leur prise de décision plus transparente, ou elles doivent sensibiliser davantage. Donc Steve en parlera un petit peu plus, mais pour résumer donc, améliorer la responsabilité, la redevabilité des SO et AC par rapport à leur communauté.

Maintenant, deuxième piste, l'idée d'une table ronde de redevabilité mutuelle. Donc cette idée a énormément été soutenue lors de la piste de travail 1. Un des conseillers nous a dit, il faut avoir un forum au cours duquel on s'assure que les observateurs, ceux qui représentent la communauté, sont transparents. Nous en avons énormément discuté, et le résultat de la discussion il n'y a pas de consensus par rapport à une table ronde de redevabilité mutuelle parce que les SO et AC, en fait, sont redevables par rapport à leur groupe cible. Elles ne sont pas redevables les unes par rapport aux autres. Donc on demanderait au GAC d'être redevable par rapport à la GNSO, et vice versa. Et donc, je crois qu'en fait chaque communauté souhaite s'occuper de sa propre communauté autant que possible. Et donc cela ne fonctionne pas très bien.

Ensuite, nous avons parlé du processus de révision indépendante et à ce qu'il fallait l'appliquer au SO et AC. Même chose. Pas de consensus là-dessus parce que nous passons par le bureau du médiateur, de l'ombudsman.

Alors, responsabilité ou redevabilité du personnel. Là, le sujet est assez sensible également parce que comme vous le savez, le personnel de l'ICANN fait partie de la hiérarchie de l'ICANN. Donc il est redevable à ses supérieurs, à la direction, mais il fallait quand même trouver des moyens d'améliorer les relations entre

le personnel de l'ICANN et la communauté de manière à ce que tout litige puisse être résolu de manière à ce qu'il n'y ait pas d'escalade dans l'organisation de l'ICANN. Donc la question, c'était de bien comprendre les processus, de voir quelles étaient les solutions à un niveau de base qui puisse permettre de résoudre ces litiges entre la communauté le personnel de l'ICANN.

Alors, ensuite, le bureau du médiateur. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais vous avez remarqué que maintenant on ne dit plus ombudsman en anglais, on dit ombuds. Donc c'est une question de diversité, n'est-ce pas ? Donc le bureau de l'ombuds, ce n'est pas une personne dont on parle. C'est une fonction. Donc il est en face de révision et pour éviter toute friction, toute incohérence, on a demandé à la soue équipe de travailler en étroite collaboration, en parallèle, avec la révision indépendante de l'ombuds qui était en cours. Et ce que l'on a fait, que l'on a analysé et on a utilisé les recommandations qui nous venaient du rapport d'évaluation sur le médiateur, l'ombuds. Et donc, l'ajout principal, je pense que Sébastien pourra en parler davantage, c'est que non seulement il va y avoir une obligation de transparence, de planification, etc., mais il va y avoir également un panel consultatif, et pour la première fois – vous savez que pour le moment, le médiateur est nommé par le

Conseil, donc voilà la relation qui existe – nous avons donc un conseil consultatif qui va exister, qui va être mis entre les deux de manière à ce que le Conseil puisse- de manière à ce qu'ils puissent y avoir en fait d'autres directives.

La transparence. Donc l'idée, c'est d'améliorer la transparence au sein de l'ICANN. Et nous avons pu améliorer, grâce à une deuxième lecture du rapport, certains points de transparence dans certains domaines. Nous avons amélioré la transparence, premièrement, il y a donc la politique de divulgation d'informations de documents au sein de l'ICANN. Je ne sais pas si pour certains d'entre vous vous le savez, mais il y a beaucoup de- un certain malaise par rapport à la manière dont on traitait ces politiques parce qu'en fait souvent, les demandes d'information étaient rejetées en fait.

Ensuite, documentation et signalement, interaction de l'ICANN avec les gouvernements. Donc cela va au-delà de ce qui doit être divulgué selon la loi des États-Unis par rapport aux activités de l'ICANN à Washington.

Ensuite, délibérations du Conseil d'administration. Et également des recommandations par rapport au dénonciateur et à la protection des dénonciateurs.

IRP-IoT. Donc ça, c'est quelque chose qui nous vient de la piste de travail 1. Donc c'est la question de la mise en œuvre d'une amélioration. En fait, c'est le joyau de l'architecture de la redevabilité. Donc le processus de révision indépendant. Nous allons mettre en place un panel qui, en fait, donnera lieu à un recrutement. L'idée, c'est qu'il y a le CEP, le processus qui est en cours. Donc le processus d'engagement coopératif. Et donc on n'en parlera tout à l'heure un petit peu plus.

Donc voilà pour vous donner un aperçu général. Ça fait déjà plusieurs minutes que je parle, donc je vais maintenant prendre le temps de lire les noms des rapporteurs parce qu'on leur doit beaucoup.

Pour la diversité, nous avons Fiona Asonga et Rafik Dammak. Pour la bonne foi, au téléphone uniquement, Lori Schulman. Pour les droits de l'homme, Niels Ten Oever, qui est là-bas. Greg Shatan, qui est au téléphone pour juridiction. Ombudsman, Sébastien Bachollet. Il est timide, donc il ne veut pas venir nous rejoindre ici, mais peut-être qu'il viendra au podium dans un instant. Cheryl Langdon-Orr ici, et Farzaneh Badii et Steve DelBianco à ma gauche. Avri Doria pour la redevabilité du personnel, Avri qui sera bientôt au Conseil d'administration. Michael Karanicolas pour la transparence et David McAuley pour

l'IRP-IoT. Donc c'est de ça que j'étais responsable. Maintenant on passe aux questions-réponses. C'est à vous.

JORDAN CARTER :

Merci Thomas. Je pense que vous avez reçu beaucoup d'informations et malgré tout, je remercie tout le monde de son travail. Et nous allons maintenant vous donner l'opportunité de poser des questions sur tous ces sujets.

Nous allons donc remettre les diapositives sur l'écran pour ce fait. Si vous avez donc une question ou un commentaire à faire, venez aux micros qui sont disposés au centre de la salle, présentez-vous pour la transcription et posez votre question. J'aimerais que ces questions soient brèves, car nous n'avons pas énormément de temps. Donc si vous pouviez faire de commentaires ou poser vos questions dans les deux minutes, ce serait beaucoup plus intéressant. Merci.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

La diversité d'une question importante, mais il faut commencer par poser une question que les autres puissent venir. Je vais me permettre de le faire. Je le fais d'autant plus facilement qu'un des éléments excessivement importants pour la diversité, c'est les questions de langue. Et donc je vais attendre que tous mes

amis dans la salle aient mis les éléments pour entendre l'interprétation et pas lire le transcript pour que je puisse commencer. Voilà. Merci.

Je voudrais d'abord commencer par une des raisons pour lesquelles je ne suis pas sur l'estrade. C'est que si l'on veut faire de la diversité, il faut commencer par soi-même. Et donc je considère qu'il y avait assez d'hommes à la table pour ne pas en rajouter un de plus. Donc c'est pour cela que je ne suis pas monté.

Comme l'a dit Steve Crocker dans son discours lors de la cérémonie d'ouverture, la diversité est importante à l'ICANN. C'est un sujet complexe et multidimensionnel. Les recommandations du sous-groupe diversité sont un point de départ, mais j'espère que les commentaires publics pourront encore les améliorer. Je voudrais profiter de cette occasion pour dire qu'il est temps de ne pas se contenter de mots, mais d'actions. Les bonnes pratiques des autres ne suffisent pas ; il faut agir.

AFNIC avait, l'an dernier, réuni des données sur les leaders des différentes organisations et structures de l'ICANN. Je viens de finir avec l'aide [d'Anna-Lou] une étude sur la composition du

Board depuis sa création, et j'espère avoir l'occasion de présenter les résultats ceux qui seraient intéressés.

Je propose qu'à la suite des travaux de la deuxième partie du travail du groupe sur le rendu des comptes, un groupe spécifique sur les questions de diversité pour proposer les données à réunir et les actions à prendre soit organisé. Il est temps d'agir. Il ne faut plus se contenter que de mots. Merci.

JORDAN CARTER :

Merci Sébastien. Fiona, vous avez des réponses ?

FIONA ASONGA :

Je pense qu'en tant que groupe qui travaille sur la diversité, nous voulons bien travailler et observer les données que vous avez réunies sur tout ce qui est diversité à l'ICANN. Cela nous a déjà beaucoup aidés, puisque nous avons déjà reçu ces informations, mais il y a des informations que vous avez que nous n'avons peut-être pas. Donc nous aimerions considérer ça. Nous allons demander à Sébastien de partager avec nous son rapport sur toutes ces informations pour voir ce qu'il a donc collecté et observé, et nous pourrions inclure ces données dans notre rapport final. Cela nous aidera donc à compléter notre travail. Nous serons très heureux de recevoir ces données.

JORDAN CARTER : Merci Fiona. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Vous m'avez donc présenté, je n'ai pas besoin de présenter mon nom. Nous apprécions et nous remercions le groupe qui a travaillé sur la diversité, sur ces questions de la diversité.

Je pense que d'autres forums internationaux ont beaucoup d'expérience sur le sujet et ils partagent déjà la même vision. Ils ont mis en place des principes pour répondre à la diversité. Le résultat était-ce celui-ci. Ils se sont rendu compte que c'était une question très difficile et complexe, et que souvent, la mise en œuvre serait presque impossible, du moins très difficile.

Un des résultats de ces discussions était celui-ci. La chose, l'élément le plus important, était donc l'expertise et la compétence. Vous ne pouvez pas parler d'âge. Vous n'allez pas exclure les personnes qui ont tant d'années, qui ont tel âge. Est-ce que vous allez exclure les personnes qui sont trop jeunes, trop vieux ? Comment est-ce que vous allez faire face à cette question d'âge ?

Langage. Quels sont les critères que vous allez utiliser pour mettre cela en œuvre ? Le point de vue géographique. La distribution. Toutes ces choses-là. Ce sont des théories très intéressantes, mais en pratique, cela va être très difficile. Donc merci, mais comme l'avons toujours dit, il sera très difficile de mettre tout cela en œuvre. Il faut donc apprécier l'expérience des autres. Merci.

JORDAN CARTER : Y a-t-il un commentaire Fiona ?

FIONA ASONGA : Oui. Mon commentaire sera celui-ci. Nous essayons, à l'ICANN, pour la première fois, de mettre en place des mécanismes de mise en œuvre pour la diversité. Nous avons commencé et notre approche la diversité n'est pas l'exclusion, mais l'inclusion. Nous devons parler de tous les âges. Quand on regarde par exemple les données des âges des personnes qui participent à cette réunion, on se rend compte que c'est un éventail très large. Donc il faut se dire combien de salles on peut aller aujourd'hui, durant cette réunion en ce moment, pour voir une représentation par rapport à toutes les régions géographiques différentes.

Alors on devrait donc parler d'inclusivité. Cela devrait être notre objectif. Si on va dans ce sens-là, on va voir qu'il y aura- ce sera plus facile et nous pourrons ainsi développer les compétences les expertises qui seront nécessaires. Oui, il y a. On n'a pas bien sûr des membres de toutes les régions du monde, mais on peut aller dans ce sens.

JORDAN CARTER :

Oui. Il y a une question à distance et ensuite je passe à quelqu'un, la personne qui est au micro. Donc encore une fois, nous prendrons trois questions par sujet. Et nous allons absolument avoir à nous en tenir à ça. Sinon, nous n'aurons pas assez de temps. Donc la première question est à distance. Est-ce que le personnel peut la lire ? Est-ce que vous avez la personne ?

INTERVENTION À DISTANCE : Oui. Un commentaire. Alors, quand on a vu la diapositive au sujet du Brésil, on devrait alors aussi mentionner que la France a aussi soutenu cette décision du Brésil, en plus de l'Argentine et de l'Iran.

JORDAN CARTER :

Oui Merci. Nous prendrons cela en compte et nous allons passer au sujet de la juridiction. Pierre.

PIERRE BONIS : Je voulais juste vous poser une question sur la manière dont vous pensez que les principes qui sont évoqués dans ce travail, qui sont d'excellents principes, et merci à ceux qui ont travaillé, comment ces principes seront mis en œuvre et quel type, non pas de mécanismes, mais d'organisation interne permettra de s'assurer que la diversité est respectée à l'ICANN. Il me semble qu'à un moment donné, dans les discussions, il avait été question de mettre en place une structure pérenne permettant de voir quelle était la progression de la diversité. Je ne retrouve pas cette structure pérenne dans les recommandations et je voudrais savoir ce que vous proposez à la place. Merci.

JORDAN CARTER : Oui. Nous vous répondrons après les questions.

FARZANEH BADI : La diversité n'est pas une théorie. C'est quelque chose que nous pouvons accomplir. Nous le pratiquons, ici, à l'ICANN. Et je vous remercie de vos recommandations.

C'est qu'il était difficile de les mettre en œuvre, mais nous devrions vraiment essayer.

Quand il s'agit de la juridiction, je peux vous dire que je suis surprise que certains groupes ne considèrent pas le fait que les utilisateurs, dans certains pays, sont en fait impactés par les sanctions et qui font face à des problèmes.

JORDAN CARTER : Nous allons parler des thèmes un par un. Donc nous [n'en sommes pas rendus] à la juridiction.

FARZANEH BADI : Enfin, j'ai besoin d'une minute. Je pense– je suis surprise que quand il s'agit de faire des recommandations, elles ne soient pas soutenues par tout le monde.

JORDAN CARTER : Nous allons passer à Fiona. Fiona, vous avez une réponse à cette question ?

FIONA ASONGA : Quand il s'agit de la structure pour assurer la diversité, sachez que nous avons eu une bonne conversation sur le fait que peut-être nous devrions mettre en place des quotas, et nous n'avons pas de résultats tangibles. Nous allons demander aux SO et AC de passer par un processus où ils devront avoir à travailler avec

les entités pour s'assurer que la diversité commence au niveau des membres et que cela passe au leadership de ses différents AC et SO. Et lorsque cela fonctionne, lorsque nous allons mettre cela en place, nous devons mettre en place un système de compétences aussi. Il va falloir qu'il y ait des activités qu'ils soient mis en place pour améliorer les compétences et pour qu'ils puissent s'assurer eux-mêmes qu'il y a bien une certaine diversité. Ces outils existent au sein de l'ICANN déjà. Donc nous, lorsque nous faisons nos recommandations, nous regardons ce qui fonctionne et ce qui fonctionnera à l'avenir. Nous cherchons donc plus l'inclusion pour qu'il y ait de meilleurs résultats et un meilleur impact sur la diversité à l'ICANN. Nous travaillons donc avec des quotas et nous observons ainsi et s'il y a donc une diversité au niveau de l'âge et des langages.

JORDAN CARTER : Je passe la parole à Thomas pour le prochain sujet.

THOMAS RICKERT : Nous allons voir s'il y a des questions sur la ligne de conduite. Je vais attendre quelques minutes pour voir si quelqu'un va venir au micro.

BERTRAND de la CHAPELLE : Bonjour. Bertrand de la Chapelle au micro. Un petit commentaire. J'aimerais, en fait, reprendre ce qu'a dit Thomas tout à l'heure sur cette partie en ce qui concerne la recevabilité des SO et des AC envers elle-même uniquement à la base. Est-ce que c'est plus tard ? C'est plus tard. D'accord.

THOMAS RICKERT : Y a-t-il des questions pour Lori Schulman en ce qui concerne la conduite de bonne foi ? Trois, deux, un ; vendu. Adjugé, vendu.

Donc ça ne semble pas être le cas. Donc nous passons à la diapositive suivante. Les droits de l'homme. Y a-t-il des questions sur le cadre de travail des droits de l'homme ?

HAORAN HUANG : Bonjour. Je m'appelle Haoran Huang et je suis membre de la piste de travail : je me concentre sur la juridiction. J'ai une question par rapport aux droits de l'homme, en fait.

Hier, je crois que Niels avait publié un commentaire, et donc par rapport aux droits de l'homme il est très important d'inclure ceci dans le PDP. Mais le PDP, de nos jours, est un processus très long. Donc à l'avenir, comment peut-on s'assurer que l'élaboration des politiques est plus efficace. Voilà ma question. Merci.

THOMAS RICKERT : Niels, vous voulez répondre ?

NIELS TEN OEVER : Oui, oui. Je vais répondre. Alors, malheureusement, la réponse à votre question ne dépend pas de la mission de notre groupe de travail. Ce que nous avons fait lors de la piste de travail 1, c'est que nous nous sommes engagés. Nous avons en fait incorporé comme valeur fondamentale dans les statuts le respect des droits de l'homme. Pendant la piste de travail 2, nous avons créé un cadre d'interprétation pour ce statut. Et dans ce cadre d'interprétation, dans ce document, nous avons déclaré que toutes les SO et tous les AC devaient trouver un moyen de respecter cet engagement, le respect des droits de l'homme.

Alors le comment de savoir ce qui va être fait, en quoi est-ce que cela va être incorporé dans les processus et autres des PDP, c'est l'étape suivante. On ne sait pas encore comment cela va être fait. Donc on verra, mais c'est quelque chose qui est très intéressant. Merci.

THOMAS RICKERT : Y a-t-il d'autres questions ? Alors pendant que vous réfléchissez à votre question, peut-être qu'une phrase par rapport à la durée

des PDP. Je crois que vous faites surtout référence aux PDP de la GNSO. En partie, le processus doit être diligent, donc doit être inclusif. Donc il y a plusieurs périodes de commentaire public pendant le processus, et donc cela veut dire que par nécessité le processus dur 12 mois. On aurait pu faire ceci de manière isolée, ou alors inclure tout le monde dans le monde entier. Et donc bien sûr que cela dur un certain temps pour inclure tout le monde. Y a-t-il des questions à distance sur les droits de l'homme ? Non. Il ne semble pas qu'il y en ait. Très bien. Merci beaucoup. Donc nous passons maintenant au sujet suivant.

JORDAN CARTER :

Oui. Nous avons identifié donc une erreur sur la diapositive. Donc nous devons mettre France, la France, sur la liste en tant que supporters du Brésilien. Oui, il y a la Chine aussi, donc il faudrait qu'on rajoute ça.

Nous avons le rapporteur Greg Shatan qui est au téléphone. Et le coprésident, M. Thomas pourrait peut-être participer aussi.

BENEDICTO FONSECA FILHO :

Merci à tous et merci de me donner l'opportunité de parler. Je voudrais avoir un point de clarification. Voilà. Donc j'ai plus un commentaire à faire qu'une question à poser. Donc

encore une fois, je voudrais une certaine clarification sur la manière dont vous avez fait cet exercice. Tout d'abord, j'aimerais clarifier que les questions qui nous concernent et qui nous ont amenés à notre opinion n'ont rien à voir avec le fait qu'on devrait déménager l'ICANN à l'extérieur des États-Unis ou déménager les quartiers généraux. Mais il y a eu un cadre de travail qui avait été établi à Johannesburg et qui disait que l'ICANN devait rester aux États-Unis et que la législation de la Californie devrait être la législation par défaut.

Donc à Johannesburg, nous étions d'accord. Nous avons décidé que nous pourrions donc explorer une immunité partielle qui pourrait adresser donc les inquiétudes dans ce cadre de travail et que cela, s'il resterait une entité incorporée à but non lucratif sous la loi US et californienne sans déménager l'ICANN en dehors des États-Unis.

Quand il s'agit de l'opinion dissidente, nous avons une opinion de minorité dans le sous-groupe et nous étions donc une minorité et c'était très clair. Il n'y avait pas de questions là-dessus, mais, cependant, je voulais dire que les inquiétudes que nous avons exprimées ne reflétaient pas que nous étions à 100 % convaincus, ni le Brésil ni les autres pays d'ailleurs. Nous parlions de ce qui devrait être les conditions qui devraient régler la relation ou les relations entre les gouvernements

dans l'approche multipartite. Nous ne parlons pas de donner aux gouvernements un rôle prééminent parce que cette approche multipartite était donc acceptée. Nous parlions des gouvernements au sein de l'approche multipartite [inaudible] permette à ce que tous puissent travailler sur les mêmes conditions.

Il y a le rôle du gouvernement hôte et il faut aussi voir quelles sont les décisions qui sont prises dans les tribunaux de chaque agence « régulateur » ; comment cela pourrait avoir des impacts sur les activités de l'ICANN. Et c'est pour cela que nous avons demandé cette immunité donc partielle ou limitée. Cette opinion dissidente ne reflète donc pas la perception que le travail n'a pas été fait à travers le groupe et que nous demandions ainsi lier donc plus amples discussions sur le concept.

Les dispositions en ce qui s'agit de l'OFAC, nous avons essayé de les adresser. Il y avait un point qui avait été émis sur ce qui avait été accepté, sur le fait que cela n'avait pas été accepté. Mais disons que nous acceptons l'OFAC. Nous acceptons les recommandations, que nous acceptons le rapport final. Ce n'était pas une réponse adéquate. Nous pouvons aussi rejeter les recommandations de façon « réticente » si vous voulez parce que nous avons accepté les recommandations en disant

que nous avons des inquiétudes. Et je voulais donc clarifier ce point. Voilà comment nous voyons les choses. Il faut qu'il nous avons pensé qu'il y avait des points insuffisants et que nous inquiétudes n'étaient pas complètement rassurées.

JORDAN CARTER : Est-ce que je peux demander aux proches un intervenant de parler en moins de deux minutes, s'il vous plaît ?

KAVOUSS ARASTEH : Merci beaucoup. Il ne faut pas mettre de limites sur cette question. Permettez-nous de parler. Donnez-nous le temps de nous exprimer. Vous parlez de liberté d'expression, donc laissez-nous parler. Il y avait d'autres questions, d'autres sujets sur lesquels nous ne pouvons pas parler. Laissez-nous parler. Laissez-nous discuter. C'est important pour nous, pas pour vous.

JORDAN CARTER : Oui. Allez-y, discutez.

KAVOUSS ARASTEH : La juridiction, c'est une question très importante. C'est une discussion qui appartient au gouvernement. S'il y a des commentaires des gouvernements, cela ne peut pas être

considéré comme des minorités. Nous avons des difficultés entre la minorité et la majorité. Notre commentaire n'adresse pas à un gouvernement ou à une personne en particulier. Nous croyons que lorsque nous avons des discussions sur toutes les choses où nous sommes en désaccord, nous mettons en place des compromis. Nous disons voilà, nous allons considérer une immunité relative pour l'ICANN. Et ensuite, cela a été changé ou cela n'a pas été mis en œuvre. Nous ne donnions pas que quelque chose n'a pas été fait, mais cela n'est pas suffisant. La question qui se pose maintenant, c'est que si un gouvernement utilise sa propre réglementation sur un autre gouvernement, ce n'est pas correct. Donc il faut qu'on fasse quelque chose. Que ce soit une immunité partielle, limitée, il faut que ce soit considéré d'une bonne façon. Donc encore une fois, ce point de dissident, qui est supporté par le Brésil, par la Chine, etc., nous démontre que la question n'est pas terminée. Il faut que l'on continue à travailler pour trouver une solution satisfaisante. Merci.

JORDAN CARTER :

Merci. Donc nous allons apporter des réponses à vos questions après que les trois questions sont posées. Merci.

MILTON MUELLER :

Milton Mueller au micro, de Georgia Tech. Je voudrais que l'on parle de cette discussion sur la juridiction est parlée des personnes sur Internet qui sont affectés par cette juridiction. Beaucoup de personnes à l'ICANN, au GAC, ont des idées très abstraites sur ce qu'est l'égalité de la souveraineté. Il faut qu'ils sachent que leurs notions ont un impact sur les utilisateurs de l'Internet. Quels sont les changements que l'on pourrait mettre en place pour que ces questions de juridiction améliorent l'utilisation de l'Internet par les utilisateurs ?

Nous avons deux manières par lesquelles les utilisateurs sont affectés. Donc on a parlé des sanctions OFAC et on a parlé aussi du choix de loi ou d'accord de registres. Les personnes qui ne comprennent pas la position du Brésil et qui disent que les recommandations pourraient faire que les choses soient meilleures et qui ne soutiennent pas ses positions parce qu'ils ne comprennent pas, ces questions de haut niveau ne sont pas adressées comme ils l'entendent.

En premier, ils n'avaient pas un plan en place pour atteindre cette immunité. S'ils voulaient une immunité, ils devaient aller au sein du groupe de travail avec une proposition spécifique, et la seule que nous avons été celle-ci. L'organisation et l'acte américain qui avait été amené devant le congrès pour pouvoir pour alimenter le débat sur la transition.

L'autre question était celle-ci. Est-ce qu'on peut « redésigner », refaire, remodeler l'ICANN à la base pour que l'ICANN ne soit pas sous la loi américaine ? Nous n'avons dans ce sens-là pas reçu de proposition. Il y avait un sens général que certains groupes, comme le Brésil, voudraient que la juridiction américaine soit neutralisée, mais aucun plan n'a été proposé.

Donc je ne comprends pas pourquoi nous allons aller au-delà de certaines réformes qui sont excellentes, qui pourraient aider les personnes, surtout en Iran, parce qu'on n'a pas accompli le nirvana. Donc, allons de l'avant avec ses recommandations. Merci.

JORDAN CARTER : Merci. Nous n'allons pas prendre d'autres questions sur ce sujet de la juridiction.

THOMAS RICKERT : Siva, est-ce que vous avez une question ou un sujet sur la juridiction ? Non. Allez-y. Nous voulons aussi travailler avec les autres sous-groupes.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Siva au micro, de l'Internet Society. Je soutiens une des choses, un des points qu'a soulevés Milton. Le processus de

recevabilité n'a pas examiné les autres aspects, n'est pas arrivé avec une impression concrète pour faire des améliorations. Et je pense qu'on devrait travailler un peu plus sur cette piste de travail.

BENEDICTO FONSECA FILHO : Je voudrais dire seulement une chose. Nous travaillons dans un modèle multipartite et nous devrions nous respecter entre nous, et nous devrions respecter chacun de nos groupes en interne.

Quand on parle des gouvernements, vous savez que ce concept de la souveraineté c'est le premier principe qui guide les relations entre les gouvernements. Ce qu'on fait à l'ICANN est unique, mais ce n'est pas comme ça dans le reste du monde.

En tant que représentant d'un gouvernement, je pense que ce n'est pas seulement mon cas, mais le cas d'autres représentants du gouvernement. Il y a donc pour nous des inquiétudes pour pouvoir valider un cadre de travail qui n'adresse pas ces problèmes de façon adéquate. Il ne faut pas mettre en place un mauvais précédent de cadre de travail sur lequel différents niveaux de gouvernement pourraient participer. Nous discutons entre gouvernements et si les questions ne sont pas comprises par le reste de la communauté, je pense qu'il sera très difficile de

s'engager dans des discussions. Parce que pour les gouvernements, cela reste un des aspects principaux.

Donc je pense que pour le groupe multipartite, il est bon de savoir que tout le monde se comprend ou se respecte. Quel que soit le secteur d'où on vient, que ce soit le secteur privé, la société civile, nous sommes redevables à nos autorités et nous acceptons, nous participons à un cadre de travail dans lequel nous avons une position vraiment diminuée.

JORDAN CARTER :

Merci. Nous allons terminer sur la juridiction. Désolé Monsieur, nous allons attendre et nous en reparlerons à la fin si nous avons le temps. Donc nous avons demandé au rapporteur de répondre. Je sais que Greg est au téléphone.

GREG SHATAN :

Greg au micro. Merci pour tous ces commentaires. Ce que j'aimerais mentionner, c'est que le groupe a passé pas mal de temps à parler des différents aspects et concepts d'immunité. Ce que j'ajouterai, c'est que dans plusieurs des cas, le groupe- plusieurs personnes du groupe vont considérer la question de l'immunité comme une question difficile. Donc l'idée d'être redevable et l'idée que le tribunal ne doit pas être limité aux

tribunaux américains, c'est une question très importante dans le cadre de la redevabilité. Donc je crois qu'en matière d'immunité, de litige, on n'a pas vraiment pu trouver de consensus dans les délais qui nous étaient impartis en ce qui concerne la redevabilité. De trouver donc un moyen pour que l'immunité soit assurée, et donc pour s'assurer que la redevabilité est uniforme au sein de l'ICANN. Et bien sûr, nous savons que le Brésil a un avis divergent, donc l'idée d'avoir un forum tel que l'IRP, un forum en fait d'arbitrage, ça, c'est quelque chose qui est arrivé un petit peu tard dans le processus.

Bien sûr, les questions de juridiction dépassent le sous-groupe et le CCWG. Donc j'imagine que nous allons encore entendre parler de ces concepts.

J'espère que la plupart d'entre vous vont soutenir et appuyer le travail que nous avons fait en comprenant qu'il est important d'inclure tous les points de vue, et nous allons le faire, sachant que nous nous concentrons surtout sur ce qui est concret, sur des objectifs réalisables qui peuvent vraiment fonctionner et qui sont spécifiques. Merci.

JORDAN CARTER :

Merci Greg. Merci pour toutes ces interventions. Une des choses que nous avons faites vendredi, c'est que vous savez qu'il y a une

transcription des réunions du CCWG. Donc nous allons ajouter la transcription de ces quelques heures de conversation, ainsi que l'avis divergent du Brésil et d'autres parties. Ceci permettra d'ajouter un contexte à cette discussion. Nous n'allons pas commencer cette discussion par le CCWG, et nous n'allons pas la terminer avec le CCWG. C'est une discussion qui va se poursuivre dans la communauté. Alors maintenant, la redevabilité SO/AC. Thomas, c'est à vous.

THOMAS RICKERT : Oui. Donc, nous passons à la redevabilité SO/AC et je pense que Bertrand va faire son commentaire, alors je vous demande de vous limiter à 90 secondes de manière à ce que nous puissions écouter autant de personnes que possible.

BERTRAND DE LA CHAPELLE : Bonjour. Je voudrais parler d'une question très simple. Thomas a mentionné le concept comme quoi les SO et AC à la base ne sont redevables qu'à leur propre communauté. Ils ne doivent rendre des comptes qu'à leur propre communauté. Alors quels sont les mécanismes qui existent aujourd'hui et qui sont envisagés pour s'assurer que les SO et AC sont également évalués par rapport à l'intérêt public au cas où il y a mainmise,

au cas où il y a un manque de satisfaction par rapport au sens imposé par un sous-groupe sur la majorité.

Et je fais un petit commentaire également par rapport à l'échange qu'il y a eu entre Milton et Benedicto. Peut-être qu'ils ont tous les deux raison. L'immunité, c'est sans doute la bonne option. Milton a raison. Amener ceci devant le Congrès américain, c'est sans doute ouvrir la boîte de pandore. Ça, c'est la réalité.

THOMAS RICKERT : Merci d'avoir piraté notre ordre de communication. Alors, avant la réponse, y a-t-il des questions à distance ? Steve, c'est à vous.

STEVE DELBIANCO : Steve au micro, de l'unité constitutive commerciale. Mes co-rapporteurs de ce groupe sont Cheryl Langdon-Orr et Farzaneh. Et j'ai été choisi pour me mettre ici parce que j'étais le seul nord-américain blanc, vieux. Donc je suis là. Ceci répond à la question de la diversité.

Merci pour la question, Bertrand. C'est vraiment là la question qui est la clé. C'est au cœur du consensus. Les SO et AC ont été créés par les statuts de l'ICANN pour représenter les intérêts des aspirations deux groupes très spécifiques, la GNSO, la ccNSO,

l'ALAC, le GAC, l'ASO. Tous ces groupes sont constitués pour représenter l'intérêt public des groupes cibles qu'ils servent, au service desquels ils sont. Donc cet intérêt public peut être différent de l'intérêt public qui est exprimé par, par exemple, l'ALAC ou les gouvernements. Et ces différences d'intérêt public, cela fait partie de la diversité d'un modèle multipartite.

La notion de réconciliation des divergences d'intérêts publics se produit dans le cadre du consensus de la communauté. Comme vous savez, les statuts sont très explicites là-dessus et ils expliquent comment on établit l'équilibre entre les différents engagements, les différentes valeurs fondamentales, au sein de l'organisation de l'ICANN, pour déterminer de quoi il s'agit quand on parle d'intérêt public. Donc il faut reconnaître que chaque groupe aura son propre point de vue par rapport à ce qui est dans l'intérêt public. Nous avons 29 bonnes pratiques dans le domaine de la transparence, de la participation et de la redevabilité. Et l'objectif, c'est que les entités au sein des SO et AC s'assurent que chaque SO et AC soit redevable par rapport à ces groupes de manière à ce qu'il n'y ait pas de mainmise, de manière à ce qu'il n'y ait pas de groupe qui à chaque fois gagne toutes les élections au sein des SO et AC, ou alors qu'il n'y a pas d'entité qui, toujours, ait une influence sur les politiques. Donc pour qu'il n'y ait pas de mainmise, si les choses sont

transparentes, il y a des mécanismes de recours, y compris pour les élections ; si cela se passe de cette manière, nous n’aurons pas de mainmise. Mais nous n’avons pas créé une nouvelle notion selon laquelle la GNSO, par exemple, se dit, « Ah je ne sais pas si le GAC est vraiment redevable ». Nous avons rejeté cette redevabilité horizontale, mais nous avons ajouté 29 mesures qui permettent d’améliorer la recevabilité au sein de chaque groupe. J’apprécie votre intervention par rapport à cela. On pourra en parler davantage, mais je crois que notre rapport, vraiment, répond à la question qui nous a été posée.

JORDAN CARTER :

Merci pour cette réponse, Steve. Notre sujet suivant, la recevabilité du personnel. Et il y a des rapporteurs dans la salle s’il y a des questions là-dessus, sur ce sujet.

Alors si ce n’est pas le cas, s’il n’y a pas de question, nous passons au sujet suivant. Donc le bureau du médiateur. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Des commentaires ? Personne ne lève la main. Pas de question à distance non plus. Alors, on passe au suivant. Ah, nous avons une question. Non, bienvenue de nouveau micro.

FARZANEH BADI : Farzaneh au micro. Je voulais simplement répéter mon commentaire. Je remercie le groupe du médiateur parce que mon commentaire a été entendu, mais je voulais simplement répéter que l'indépendance de ce bureau est vraiment primordiale. Et elle doit être améliorée, cette indépendance. Il faut absolument que la fonction de médiation soit assurée par un bureau indépendant.

JORDAN CARTER : Sébastien, y a-t-il une réponse que vous souhaitez apporter à cette question ? Sébastien et le rapporteur pour ce groupe.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Farzaneh. Je crois que c'est une question très importante et nous avons vraiment essayé au sein de ce sous-groupe d'améliorer l'indépendance du médiateur, de l'ombuds. Et les différentes recommandations qui sont ressorties de la révision externe, du travail que nous avons fait dans ce sous-groupe, ont pour objectif de le faire. Est-ce qu'on peut en faire davantage ? Certes, c'est clair. Et une des raisons pour lesquelles nous en sommes là où nous en sommes, c'est que si l'on souhaite mettre en œuvre la recommandation rapidement, eh bien, il ne faut pas qu'on passe par des changements des statuts. Et donc voilà la raison pour laquelle nous en sommes arrivés à ces conclusions.

Mais le travail n'est pas terminé. L'ICANN est toujours là. Et un jour, on pourra apporter d'autres changements aux statuts pour améliorer encore ce statut du médiateur.

JORDAN CARTER : Merci Sébastien. Thomas, c'est à vous pour le sujet suivant.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup. Nous passons maintenant à la transparence. Y a-t-il des questions pour le rapporteur sur la transparence ? Je fais une petite pause d'une seconde, au cas où. Donc pas de questions pour les normes de conduite de bonne foi. Pas de questions pour la redevabilité du personnel, ses rapporteurs n'étant pas présents dans la salle. Nous allons donc maintenant demander à Michael de dire quelques mots sur la substance et ce qui est en particulier très important dans le rapport sur la transparence.

MICHAEL KARANICOLAS : Oui. Merci.

Comme le montre cette diapositive, notre sujet était divisé en quatre sous sujets. Premièrement, améliorer la politique de divulgation d'informations de documents, donc à la base c'est la mesure pour l'accès aux informations. Il y a 21 recommandations

qui correspondaient ceci par rapport aux bonnes pratiques, la législation des bonnes pratiques du monde entier qui sont à la base de ces recommandations. Ceci est appliqué au niveau gouvernemental, parce qu'en général, c'est là qu'on trouve les normes et c'est également des choses qui existent dans les entités des Nations unies et d'autres groupes parallèles, agences internationales, etc.

Donc la recommandation, pour l'instant, c'est d'améliorer le DIDP pour être à niveau avec la recommandation internationale. Il y a des recommandations qui sont très solides, qui permettent vraiment d'améliorer le processus d'accès aux informations de manière à réduire les exceptions de classification des informations.

Il y a également des recommandations sur l'interaction avec le gouvernement, surtout en matière de divulgation de lobby, également sur la délibération du Conseil d'administration, la divulgation de ces informations. Ceci est basé sur les pratiques qui existent au niveau gouvernemental de manière à s'assurer qu'il n'y a pas trop d'exceptions DIDP, trop d'interdictions. Et puis également, une ligne téléphonique anonyme pour tout ce qui est dénonciation d'abus. Et je crois que c'était en 2015-2016 que nous avons mis ceci en place.

Donc je vous encourage tous à regarder le rapport, les recommandations qui existent au sein de ce groupe. Nous sommes très fiers de ce rapport. Je crois que le chemin a été tracé pour la transparence, et c'est un bon itinéraire qui a été mis en place. C'est une cible. Cela- le travail n'est pas terminé. Il reste encore des choses à faire. Mais je pense que si notre rapport est mis en œuvre, ça représentera une bonne avancée et ne nous permettra que d'avancer dans le bon sens.

THOMAS RICKERT :

Merci Michael. Nous passons maintenant à l'IOT. Des questions pour David? Encore une fois, c'est l'opportunité pour les rapporteurs de faire une preuve intervention même s'il n'y a pas de question. Donc David, 90 secondes peut-être sur votre travail, et ensuite on passera la parole au public pour les questions et commentaires, surtout par rapport à la juridiction peut-être.

JORDAN CARTER :

Alors, avant David, un petit rapport. IRP-IOT c'est donc l'équipe de supervision de la mise en œuvre par rapport au processus de révision indépendante. Donc ce n'est pas une activité de la piste de travail 2. C'est quelque chose qui est fait en parallèle. La date butoir était la même, mais donc c'est en fait quelque chose qui découle de la piste de travail 1.

DAVID MCAULEY :

Merci. David au micro. J'aimerais simplement mentionner que l'IRP-IOT est en cours de travail. Nous sommes en train de mettre en place des règles supplémentaires qui prendront en compte le caractère spécifique de l'ICANN en matière d'arbitrage. Et donc, ce que j'aimerais dire par rapport à ce qui se passe, par rapport à l'IRP, pour vous, pour le public, ce qui est intéressant, c'est de savoir que si vous avez un intérêt dans ce domaine, le statut à regarder c'est le 4.3. Extrêmement important. C'est donc un nouveau statut sur l'IRP. Donc le nouveau panel IRP pourra publier des décisions contraignantes. Un panel d'arbitrage sera sélectionné et il aura le droit de prendre des décisions qui auront un impact sur l'avenir, sur la base du principe du précédent. Donc nous avons des règles supplémentaires qui nous permettent de considérer le caractère spécifique de l'ICANN. Nous en sommes pratiquement à la fin, après la période de commentaire public. Nous prenons en compte donc tous les commentaires qui ont été apportés.

Ensuite, ce qui se passera, c'est qu'il y aura une déclaration d'intérêt pour les personnes qui souhaitent être membres du panel permanent d'arbitrage. Les statuts décrivent les qualifications, le fait d'être indépendant de l'ICANN. Et ceci souligne l'importance de sélectionner un panel très robuste

parce que ses décisions donc auront un impact sur l'avenir, sur les lois à venir. Donc ses décisions seront contraignantes et feront précedence. Donc les organisations de soutien et les comités consultatifs sont les groupes qui nommeront des panélistes. Il y aura également un processus de candidature. Ce seront ces groupes qui nommeront les membres du panel. Il y en aura sept. Et le Conseil d'administration de l'ICANN aura le pouvoir, aura le droit de confirmer les panélistes, mais ils ne pourront pas rejeter les nominations. Donc on pourra en parler pendant la semaine si vous souhaitez vous adresser à moi. Je vois des membres. Je vois Malcolm [Gross] et d'autres qui sont là de l'IOT. Donc, n'hésitez pas à venir nous parler. Le travail est important. Et encore une fois, le statut 4.3 pour en savoir plus là-dessus.

JORDAN CARTER :

Merci David. Donc nous avons quelques minutes pour les questions. Je sais que Dimitri s'approchait du micro. Il avait une question sur la juridiction, donc il ne faut pas qu'il hésite. Sinon, y a-t-il d'autres questions ? D'autres commentaires ? Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Monsieur le Président. Je crois que lorsque j'ai commencé lors de la première série à prendre la parole, j'avais dit que mon

commentaire ne représente pas de gouvernement ou deux personnes spécifiques. Mais il y a quelqu'un après moins qui a fait référence au peuple d'Iran et qui défendait les intérêts du peuple d'Iran. Mais je crois qu'il faut que ce soit le peuple iranien qui se défend de lui-même. Pas besoin d'intervention externe. C'est la deuxième fois que cette personne a fait ce commentaire. Je vous demande de nous respecter et de ne pas intervenir au nom de nous. Nous pouvons le faire pour nous-mêmes.

JORDAN CARTER : Merci Kavouss. Farzaneh.

FARZANEH BADI : J'aimerais répondre à ceci. Je suis iranienne. Les problèmes que nous avons signalés sont des problèmes qui correspondent au peuple d'Iran. Leur vie d'aujourd'hui est affectée. Il n'y a pas d'application externe. Il n'y a pas d'impérialisme. Ces questions n'ont pas été signalées devant ce groupe. Nous avons un forum qui nous permet de signaler ces questions au bout de 19 ans. Il n'y a pas d'intervention externe. Merci.

JORDAN CARTER : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres commentaires sur le sujet ?

MARY UDUMA : Je voudrais poser une question sur la diversité. J'apprécie le travail qui a été fait et qui a été très bien fait. Et beaucoup de considérations ont été prises en ce qui concerne les recommandations, mais quand il s'agit des considérations géographiques, quand vous en avez parlé, donc quand vous avez parlé de géographie et de diversité géographique par rapport au développement, au niveau du développement de chaque région, du développement économique de chaque région, est-ce que la région a été prise en compte? Vous avez fait ces recommandations, vous avez fait ces considérations vous-mêmes?

JORDAN CARTER : Oui je crois.

FIONA ASONGA : Lorsque nous avons fait une recherche, nous avons essayé de voir ce qui correspondrait à la structure de l'ICANN. Lorsque nous avons détaillé les points de vue géographiques, nous avons aussi pris en compte les réponses des différents SO et AC. Eux-mêmes l'avaient développé dans des thématiques telles que celles des régions moins développées, plus développées, etc.

Donc il y a eu un effort commun pour améliorer la diversité à l'ICANN, mais cet effort a été structuré. Et cela a été mis dans le rapport. D'ailleurs, on vous demande d'aller lire ce rapport et ces détails. Revenez nous voir avec vos informations.

Nous ne recommandons pas que ce rapport doive être complètement détaillé, pas maintenant du moins, parce que nous commençons tout juste à mettre en place certaines structures. Lorsque ces structures seront mises en place après une révision qui sera faite sur la diversité tous les ans, nous pourrons ainsi vous rassembler et voir quelle est la diversité géographique. Et si elle n'est pas bien équilibrée, nous devons alors voir comment- nous devons voir quel genre de travail nous devons faire à ce moment-là. Vous avez pris l'exemple de l'Afrique où il y a des pays qui sont plus développés que d'autres, comme l'Afrique du Sud. Disons, nous avons plus de Sud-africains que de Zimbabwéens. Donc nous devons obtenir un certain équilibre. Donc cela sera une autre phase que nous mettrons en cours. Et nous avons maintenant des mécanismes qui vont nous donner les données pour que nous puissions ainsi faire des améliorations. Nous voulons évoluer continuellement dans le temps. Éventuellement, nous y arriverons. Nous, c'est notre objectif, pour que notre vision mondiale soit mise en place.

JORDAN CARTER : Merci Fiona. La période de commentaire public sur ce sujet est encore ouverte, donc si vous avez des sentiments ou des suggestions à faire, disons, vous pouvez y participer.

Au micro, nous n'avons plus personne qu'à des questions, donc nous pouvons continuer. Je voudrais remercier tout le monde. Sur la diapositive, à l'écran, vous avez tous les rapporteurs, le nom de tous les rapporteurs qui ont fait énormément de travail ; toutes les personnes dans cette salle qui ont participé aujourd'hui en partageant leurs opinions et en partageant avec nous des idées sont aussi à remercier. Les participants, les membres du CCWG qui vont beaucoup de travail. Le travail de la communauté de l'ICANN a un impact sur l'Internet et nous devons vous remercier pour votre intérêt, vos contributions. Et nous pouvons donc résumer, en finir avec cette session quelques minutes en avant. Nous vous souhaitons un bon reste de réunions. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]